

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9001.50.10	Conçus pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux; Non finis, polarisant (lumière), devant servir à la fabrication de lunettes	En fr.	A
9001.50.90	Autres	2%	A
9001.90.10	Filtres à couleur et filtres polarisateurs, pour appareils photographiques, et leurs supports; Réseaux de diffraction, cales ou étalons; Lentilles Fresnel ou verres lenticulaires, devant servir à la fabrication des appareils de récepteurs de télévision en couleurs de type projection; Trames pour les arts graphiques; Verres ou écrans devant servir à la fabrication de lunettes de ski	En fr.	A
9001.90.90	Autres	2,5%	A
9002.11.10	Pour les caméras de télévision couleurs ou les caméras vidéo en couleurs; Pour les agrandisseurs pour les négatifs ou les positifs d'une largeur de plus de 10 cm et d'une longueur de plus de 12,5 cm; Pour les appareils photographiques; Devant servir à la fabrication de projecteurs; Devant être utilisés pour la production commerciale d'enregistrements vidéo ou de films cinématographiques, de films animés ou de présentations à image multiples	En fr.	A
9002.11.90	Autres	2%	A
9002.19.10	Pour les microscopes; Pour les instruments photogrammétriques; Pour les télémètres; Pour les lecteurs-reproducteurs de microfilms; D'un diamètre de 6 cm ou plus mais n'excédant pas 20,5 cm, pour les télescopes astronomiques	En fr.	A
9002.19.90	Autres	2%	A
9002.20.10	Filtres à couleur et filtres polarisateurs, pour appareils photographiques, et leurs supports; Filtres pour instruments photogrammétriques ou stéréoscopiques; Filtres de polarisation pour microscopes	En fr.	A
9002.20.90	Autres	3,5%	A
9002.90.10	Trames pour les arts graphiques; Lentilles, viseurs et oculaires utilisées avec les appareils des nos tarifaires 9002.11.10 ou 9002.19.10; Miroirs et prismes pour les télescopes d'astronomie	En fr.	A
9002.90.90	Autres	3,5%	A
9003.11.10	Pour verres prismatiques pour la lecture; Pour lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
9003.11.20	D'autres lunettes ou marchandises similaires	2,5%	A
9003.19.00	En autres matières	En fr.	A
9003.90.10	Devant servir à la fabrication de lunettes de ski; D'autres lunettes ou marchandises similaires, non finies; Pour verres prismatiques pour la lecture; De lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
9003.90.90	Autres	2,5%	A
9004.10.00	Lunettes solaires	5%	A
9004.90.10	Verres prismatiques pour la lecture; Lunettes de sûreté conçues pour les travailleurs qui exécutent un travail dangereux	En fr.	A
9004.90.90	Autres	5%	A
9005.10.00	Jumelles	En fr.	A
9005.80.10	Télescopes	En fr.	A
9005.80.90	Autres	4,5%	A
9005.90.11	De jumelles ou télescopes de la position 90.05 : Incorporant les marchandises des positions 90.01 ou 90.02	En fr.	A